

Hôtel du département
Service des Transports
Boulevard Georges-Chauvin
CS 72101
27021 Evreux cedex

cachet de l'établissement obligatoire

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Titre provisoire de transport valable 1 mois du : 01/09/2015 au 02/10/2015 inclus

	Informations élève		Informations parent
Nom	_____	Nom	_____
Prénom	_____	Prénom	_____
Etablissement	_____		
Classe	_____		
Régime	_____		
Nom du transporteur	_____		
Point de montée	_____		

NOUVEAUTÉ !
CARTE ATOUMOD POUR LES SCOLAIRES

Ce titre provisoire, valable uniquement sur le réseau départemental, ne peut être utilisé sur les réseaux SNCF, TCAR-Métrobus, Transbord, Trans'Urbain et CAPE.

Inscription												Duplicata																																			
Élève																																															
Nom																																															
Prénom												Sexe M		F		Né(e) le		/		/																											
Code élève (facultatif)																																															
Scolarité 2015/2016																																															
Etablissement																																															
Commune																																															
Classe (1)												LV1																																			
Spécialité (1) <small>(en toute lettre)</small>												LV2																																			
												Autre option (1)																																			
Régime		Demi-pen		<input type="checkbox"/>		Interne		<input type="checkbox"/>		Jours de transport : LU												<input type="checkbox"/>		MA		<input type="checkbox"/>		ME		<input type="checkbox"/>		JE		<input type="checkbox"/>		VE		<input type="checkbox"/>		SA		<input type="checkbox"/>		DI		<input type="checkbox"/>	
Représentant légal																																															
Nom																																															
Prénom																																															
Adresse																																															
Commune																																															
Code postal												Tél.												Port.																							
E-mail																																															
Transport																																															
Transporteur (facultatif)																								N° de ligne (facultatif)																							
Commune de départ																																															
Nom du point de montée																																															

A remplir par le chef d'établissement

Cachet de l'établissement obligatoire _____ Date d'arrivée du dossier _____ / _____ / _____

Signature du chef d'établissement _____

Signature du représentant légal _____

INFO CG27

Obligatoire

Agrafer une photo d'identité

(1) Attention, soyez précis : votre subvention en dépend, tout indiquer entièrement ; exemple : 1^{ère} STI + spécialité

Remplir sa demande de transport scolaire

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives au recto.

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site du département www.eureenligne.fr rubrique "Routes et transports"
Pour les inscriptions en ligne : <http://transport-inscriptions.cg27.fr>

A qui s'adresse cet imprimé ?

1/ Aux élèves ayant droit :

Les élèves doivent avoir un représentant légal ou judiciaire domicilié dans le département de l'Eure. Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture, de secteur (sauf dérogation accordée par l'inspection Académique et motivée que vous joindrez à la présente demande).

Les élèves doivent effectuer un aller et retour par jour pour les demi-pensionnaires ou un aller et retour par semaine pour les internes.

Les élèves apprentis de moins de 16 ans.

Les étudiants inscrits à l'université et l'UT d'Evreux.

Comment remplir cet imprimé ?

1/ La présente demande de transport comporte deux parties détachables :

La partie haute est à conserver par l'élève après avoir été visée par le futur établissement fréquenté. Elle servira de titre provisoire de transport. La carte définitive sera attribuée dès réception du règlement.

La partie basse sera retournée par l'établissement au Service Transports du Département de l'Eure.

2/ Vous avez été subventionné au titre de l'année 2014-2015 :

Cet imprimé est déjà en partie pré-rempli. Vous voudrez bien vérifier les renseignements vous concernant, et les corriger sur la partie basse.

3/ Vous vous inscrivez pour la première fois au titre des transports scolaires en ligne régulières

Vous devez remplir complètement et lisiblement un imprimé vierge.

4/ Le cachet de l'établissement scolaire est obligatoire en haut et en bas de formulaire

Quand retourner cet imprimé ?

Dès que possible et avant le **16 août 2015**, dernier délai. Toute demande parvenue après cette date entrainera automatiquement le paiement d'une **pénalité de 25 euros**, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, redoublement de troisième ou de terminale, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Les demandes parvenues après le 31 octobre 2015 ne seront plus acceptées. Dans ce cas les usagers devront s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Où rendre cet imprimé ?

Auprès de l'établissement scolaire dans lequel vous serez scolarisé en 2015-2016 (Attention : les établissements scolaires ferment début juillet) ou au service des Transports du Conseil départemental.

Où recevoir son titre de transport ?

Après le règlement, la carte Atoumod vous sera envoyée par courrier à votre domicile. Aucune carte ne sera délivrée sur place.

A qui verser la participation familiale ?

Après réception d'un avis des sommes à payer sur lequel figure le montant de la participation familiale, vous adresserez un règlement du montant correspondant, à l'Hôtel du Département Service des Transports, Boulevard Georges Chauvin – CS 72101-27021 Evreux cedex. Cas d'exonération : RSA - joindre une copie de la notification récente de l'allocation RSA (ex RMI)

Bus Région Pont-Audemer - Rouen

Vous devez remplir cet imprimé obligatoire et vous acquittez de la participation familiale auprès du service des Transports du Conseil départemental. Puis demander une carte Atoumod avec un abonnement Hn'go Jeune auprès de la gare routière de Rouen (Tél. 02 32 08 19 75).

Cet abonnement vous sera intégralement remboursé par le service Transports du Conseil départemental de septembre à juin (envoyer justificatif d'achat + un RIB pour l'année scolaire).

Les utilisateurs de la SNCF

En plus de cet imprimé obligatoire, si vous effectuez un aller et retour quotidien sur le réseau SNCF, vous devrez compléter une liasse ASR (abonnement scolaire règlementé) ou une liasse AIS (abonnement Interne scolaire) disponible auprès de votre établissement.

Vous remettrez cette liasse dûment remplie, accompagnée de deux photos d'identité à l'établissement où vous serez scolarisé en 2015 - 2016. L'établissement vous remettra le dernier feuillet de la liasse qui vous permettra de retirer votre carte SNCF dans votre gare de retrait.

Pour récupérer la carte de transport SNCF, veuillez vous rapprocher de la gare de retrait un mois après le courrier reçu.

Dès lors que vous utilisez quotidiennement le réseau SNCF, votre participation résiduelle sera perçue trimestriellement par la gare SNCF de retrait. Les trajets en TGV ne sont pas pris en charge.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser par courrier :

Hôtel du Département
Service des Transports
Boulevard Georges Chauvin
CS 72101
27021 EVREUX cedex

ou par téléphone au **02 32 31 51 29** ou par e-mail à transport@cg27.fr

Dispositions relatives à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

"Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur lignes régulières. Les destinataires des données sont la Direction des routes et des transports (service des transports), l'autorité secondaire organisatrice de transports dont vous dépendez, et le service Transports des départements limitrophes le cas échéant. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Département de l'Eure, Direction des affaires juridiques, Bd Georges-Chauvin 27021 Evreux cedex."